



# COMMISSION SPORTIVE



## PROCES VERBAL



REUNION DU 02 MAI 2018

Présents : Mme MARIVET - Mrs CUDEL - FLAGET - MATHELIN - MILESI

Excusés : Mrs ALLIAUD - COLLIER

### Match 50336.2 – DOULAINCOURT – BRETHENAY Départemental 3 poule B du 08 avril 2018 :

La Commission,

- Prend connaissance des réserves d'avant match posées par le club de BRETHENAY sur la qualification et la participation des joueurs NOEL Sébastien et CLEMENT Julien de DOULAINCOURT, ces joueurs sont en état de suspension, pour les dire recevables sur la forme,
- Sur le fond, dans sa réunion du 05 avril 2018, la commission de discipline a sanctionné les joueurs NOEL Cédric et CLEMENT Sébastien d'une suspension de 4 matches fermes dont l'automatique
- après vérification, les joueurs inscrits sur la feuille de match NOEL Sébastien licence 2020471928 et CLEMENT Julien licence 2087118474 n'étaient pas en état de suspension,
- rejette les réserves de BRETHENAY comme non fondées,
- confirme, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain à savoir DOULAINCOURT bat BRETHENAY 5 buts à 2,
- débite le club de BRETHENAY des droits administratifs soit 40 €.

### Match 50190.2 – CORGIRON CHAUDENAY – CHATEAUVILLAIN Départemental 2 poule B du 02 avril 2018 :

La Commission,

- prend connaissance des réclamations après match posées par le club de CORGIRON CHAUDENAY sur la qualification et la participation des joueurs STIVALET Anthony et DOUCOURE Aboubakar de CHATEAUVILLAIN, ces joueurs sont en état de suspension, pour les dire recevables sur la forme,
- sur le fond, dans sa réunion du 29 mars 2018, la commission de discipline a sanctionné les joueurs STIVALET Anthony et DOUCOURE Aboubakar du club de CHATEAUVILLAIN d'une suspension de deux matches fermes dont l'automatique, avec effet au 26 mars 2018,



- après vérification, constate qu'il n'y a pas eu de match programmé le 31 mars 2018 pour CHATEAUVILLAIN, le 02 avril 2018 ces joueurs ont participé en état de suspension, les deux matches n'ayant pas été purgés.
- Donne match perdu par pénalité à CHATEAUVILLAIN (moins 1 point – 0 but pour – 1 but contre) CORGIRNON (0 point – 1 but pour – 3 buts contre),
- Débite le club de CHATEAUVILLAIN des droits administratifs soit 40 €.

#### Match 50143.1 - POISSONS – LOUVEMONT Départemental 2 poule A du 02 avril 2018 :

La Commission,

- Prend connaissance des réserves d'avant match posées par le club de POISSONS sur la qualification et la participation du joueur DROIT Romain de LOUVEMONT, ce joueur est en état de suspension, pour les dire recevables sur la forme,
- Sur le fond, dans sa réunion du 09 novembre 2017, la commission de discipline a sanctionné le joueur DROIT Romain licence 20271252964 de LOUVEMONT d'une suspension de 4 matches fermes dont l'automatique, avec effet du 06 novembre 2017.
- Après vérification, le joueur DROIT Romain a purgé 2 matches en équipe 1 (19/11/17 et 31/03/18) et les 4 matches en équipe 2 (26/11/17-11/02/18-11/03/18-25/03/18)
- Le 02 avril 2018, le joueur DROIT Romain a participé à la rencontre de l'équipe 1 alors qu'il lui restait 2 matches à purger dans cette équipe,
- donne match perdu par pénalité à LOUVEMONT (moins 1 point – 0 but pour – 3 buts contre) POISSONS (3 points – 3 buts pour – 0 but contre)
- débite le club de LOUVEMONT des droits administratifs soit 40 €.

#### Match 50714.2 – AUBERIVE – NEUILLY L'EVEQUE 3 Départemental 4 poule D du 31 mars 2018 :

La Commission,

- prend connaissance des réserves d'avant match posées par le club d'AUBERIVE sur la participation et la qualification des joueurs de NEUILLY L'EVEQUE 3, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de compétition officielle dans les équipes supérieures, ces équipes étant au repos ce jour, pour les dire recevables sur la forme,
- sur le fond, après vérification, NEUILLY L'EVEQUE 1 jouait ce jour contre EURVILLE en départemental 1, l'équipe de NEUILLY L'EVEQUE 2 (départemental 3 poule D) ne jouait pas ce jour et aucun de ces joueurs n'a participé au dernier match de compétition officielle en date du 25/03/18 contre FAYL BILLOT HORTES 2,
- rejette les réserves d'AUBERIVE comme non fondées,
- confirme, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain à savoir NEUILLY L'EVEQUE 3 bat AUBERIVE 5 buts à 1,



- débite le club d'AUBERIVE des droits administratifs soit 40 €.

#### Match 50255.2 – WASSY – BAYARD Départemental 3 poule A du 01 mai 2018 :

La Commission,

- prend connaissance du rapport de l'arbitre M. PIERRON Julien. Dans son rapport, il précise que M. BIGOT Alexandre, capitaine de l'équipe de BAYARD, s'est rendu dans son vestiaire à la mi-temps pour lui signifier qu'il ne reprendrait pas le match en 2<sup>ème</sup> mi-temps,
- compte-tenu du motif, donne match perdu par pénalité à l'équipe de BAYARD (moins 1 point – 0 but pour – 3 buts contre) WASSY (3 points – 3 buts pour – 0 but contre),
- Inflige au club de BAYARD une amende de 30 € pour abandon de terrain,
- Débite le club de BAYARD des droits administratifs soit 40 €

#### Match 50485.2 – ROLAMPONT 2 – BUSSIÈRES Départemental 3 poule D du 22 avril 2018 :

La Commission,

- prend connaissance des réserves d'avant match posées par le club de BUSSIÈRES sur la participation et la qualification des joueurs de ROLAMPONT 2, ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de compétition officielle dans l'équipe supérieure, cette équipe étant au repos ce jour, pour les dire recevables sur la forme,
- sur le fond, après vérification, ROLAMPONT 1 jouait ce jour contre ECLARON 2 en départemental 1,
- rejette les réserves de BUSSIÈRES comme non fondées,
- confirme, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain à savoir ROLAMPONT 2 bat BUSSIÈRES 2 buts à 0,
- débite le club de BUSSIÈRES des droits administratifs soit 40 €.

#### Match 51407.2 - VAL MOIRON – CHALINDREY 2 U15 promotion poule B du 2 avril 2018 :

La Commission,

- prend connaissance des pièces du dossier,
- constate que l'équipe de CHALINDREY a refusé de faire sortir le joueur licence 2547636719 expulsé par l'arbitre
- donne match perdu par pénalité à CHALINDREY (moins 1 point – 0 but pour – 4 buts contre) VAL MOIRON (3 points – 4 buts pour – 0 but contre)
- inflige au club de CHALINDREY une amende de 30 € pour refus de quitter le terrain.

#### Match 50128.2 – LONGEVILLE – CHEVILLON 2 Départemental 2 poule A du 29 avril 2018 :



La Commission,

- prend connaissance des pièces du dossier, en particulier du rapport de l'arbitre,
- confirme, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain à savoir LONGEVILLE et CHEVILLON 2 ont fait match nul 1 à 1.

**Match 50518.2 – BAYARD 2 – CHEVILLON 4 Départemental 4 du 02 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance de la feuille de match,
- Constate l'absence des joueurs de CHEVILLON 4,
- Enregistre le forfait de CHEVILLON 4

**Match 50602.1 – JONCHERY 2 – FRONCLES 2 Départemental 4 poule B du 02 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de FRONCLES 2

**Match 50256.2 – MARNAVAL 3 – C.S. BRAGARDS 2 Départemental 3 poule A du 02 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance de la feuille de match,
- Constate l'absence des joueurs des C.S. BRAGARDS 2
- Enregistre le forfait des C.S. BRAGARDS 2

**Match 50536.2 – ST DIZIER ESPERANCE 3 – MOESLAINS Départemental 4 du 08 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de ST DIZIER ESPERANCE 3



**Match 50348.2 – SOMMEVORE – BRETHENAY Départemental 3 poule B du 22 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de BRETHENAY
- Met à la charge de BRETHENAY les frais d'arbitrage soit 27 €

**Match EURVILLE 2 – C.S. BRAGARDS 2 Départemental 3 poule A du 22 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait des C.S. BRAGARDS

**Match 51087.2 – MONTIER/EST AUBOIS – HUMES Féminines Départemental 1 du 22 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de HUMES

**Match 51392.2 – BOLOGNE 2 – Ecole MARNE RONGEANT U15 promotion A du 21 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance de la feuille de match,
- Constate l'absence des joueurs d'ECOLE MARNE RONGEANT
- Enregistre le forfait d'ECOLE MARNE RONGEANT
- Met à la charge d'ECOLE MARNE RONGEANT les frais d'arbitrage soit 15,06 €

**Match 50587.2 – FRONCLES 2 – COLOMBEY Départemental 4 poule B :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de FRONCLES 2
- Enregistre le forfait général de FRONCLES 2, suite au 4<sup>ème</sup> forfait.

**Match 50117.2 – VOILLECOMTE – VALCOURT départemental 2 poule A du 01 mai 2018 :**



La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de VOILLECOMTE

**Match 50197.2 – NOGENT – CORGIRNON CHAUDENAY Départemental 2 poule B du 29 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de CORGIRNON CHAUDENAY
- Met à la charge de CORGIRNON les frais d'arbitrage soit 27 €

**Match 50725.2 – CORGIRNON CHAUDENAY 2 – LAFERTE SUR AMANCE Départemental 4 poule D du 29 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de CORGIRNON CHAUDENAY 2

**Match 50527.2 – VALCOURT 2 – EURVILLE 3 Départemental 4 poule A du 29 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait d'EURVILLE 3

**Match 51407.1 – CHALINDREY 2 – VAL MOIRON U15 promotion B du 28 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de VAL MOIRON

**Match 50460.2 – LANGRES C.O. 2 – HUMES Départemental 3 poule D du 29 avril 2018 :**

La Commission,



- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de LANGRES 2

**Match 50721.2 – PRAUTHOY VAUX 3 – NEUILLY L'EVEQUE 3 Départemental 4 poule D du 29 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de NEUILLY L'EVEQUE 3

**Match 50724.2 – ROUVRES – CHALINDREY 3 Départemental 4 poule D du 29 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de CHALINDREY 3

**Match 51377.2 – MARNAVAL 2 – SARREY MONTIGNY U15 excellence du 21 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de SARREY MONTIGNY

**Match 50549.2 - LOUVEMONT 2 – CHEVILLON 4 Départemental 4 poule A du 22 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de CHEVILLON 4

**Match 50607.2 – FRONCLES 2 – CHEVILLON 3 Départemental 4 poule B du 15 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de FRONCLES 2

**Match 50535.2 – CHAMOUILLEY ROCHES 2 – CHEVILLON 4 Départemental 4 poule A du 08 avril 2018 :**

La Commission,



- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de CHEVILLON 4

**Match 51089.2 – SARREY MONTIGNY – VALCOURT Féminines Départemental 1 du 22 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de VALCOURT

**Match 50681.2 – SARREY MONTIGNY 4 – FAYL BILLOT HORTES 4 Départemental 4 poule C du 22 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de FAYL BILLOT HORTES 4
- Enregistre le forfait général de FAYL BILLOT HORTES 4, suite au 4<sup>ème</sup> forfait.

**Match FRONCLES 2 – VIGNORY Départemental 4 poule B du 22 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de FRONCLES 2

**Match 50601.2 – CUREL – DOULAINCOURT 2 Départemental 4 poule B du 08 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait général de DOULAINCOURT 2

**Match 51401.1 PREZ BOURMONT – ACADEMIE/ECLARON U15 promotion A du 07 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait d'ACADEMIE/ECLARON



**Match 51328.1 – CHALINDREY – ST DIZIER ESPERANCE U17 excellence du 14 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Constate l'absence de ST DIZIER ESPERANCE
- Enregistre le forfait de ST DIZIER ESPERANCE
- Met à la charge de ST DIZIER ESPERANCE les frais de déplacement de l'arbitre soit 13 €

**Match 50674.2 – FAYL BILLOT HORTES 4 – BOLOGNE 3 Départemental 4 poule C du 15 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de FAYL BILLOT HORTES 4

**Match 50541.2 – MOESLAINS – VOILLECOMTE 2 Départemental 4 poule A du 15 avril 2018 :**

La Commission,

- Prend connaissance des pièces du dossier,
- Enregistre le forfait de VOILLECOMTE 2
- Enregistre le forfait général de VOILLECOMTE 2, suite au 4<sup>ème</sup> forfait.

**FORFAITS GENERAUX :**

La commission enregistre les forfaits généraux suivants :

- ST DIZIER ESPERANCE 3 Départemental 4 poule A

Le secrétaire de séance,  
C. MILESI.



## APPEL

### Article – 189

1. L'appel remet entièrement en cause à l'égard des appelants la décision attaquée. Les juridictions d'appel ont, en conséquence, la possibilité soit de confirmer, soit de réformer au besoin en les aggravant les décisions qui leur sont déférées. La décision à intervenir n'a aucun effet rétroactif à l'égard du commencement d'exécution. Toutefois, pour les faits en relevant, les dispositions du Règlement Disciplinaire figurant en annexe 2 sont applicables.
2. L'appel n'est suspensif qu'en matière financière et d'amende, mais n'arrête jamais l'exécution d'un calendrier en cours.

Paragraphe 2 - Appel des décisions

### Article - 190

Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Liges ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel dans le délai de dix jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 25 du mois). Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.